ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES (AQDR) DE LAVAL-LAURENTIDES

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2020

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	
Résultats	1
Évolution de l' actif net	2
Flux de trésorerie	3
Bilan	4
Notes complémentaires	5 et 6

Lussier Taillefer | CPA

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES (AQDR) DE LAVAL-LAURENTIDES

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'**AQDR DE LAVAL-LAURENTIDES** qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints sur la base de notre examen. Nous avons effectué notre examen selon les normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conformes aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **l'AQDR DE LAVAL-LAURENTIDES** au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Lussier Taillefer CPA SENCRL

Montréal,

Le 1 juin 2020

LUSSIER, TAILLEFER, CPA, S.E.N.C.R.L.

Par: Lorraine Taillefer, CPA Auditrice, CGA

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES (AQDR) DE LAVAL-LAURENTIDES

RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE
31 MARS 2020

	2020	2019
PRODUITS		
Contributions des membres	**65 780 $**	55 567 $
Subvention SACAIS	**88 366**	47 762
Soutien à l'action bénévole	**2 250**	1 400
Projet milieu de vie QADA	**-**	35 246
Revenus-Activités	**3 013**	3 217
Revenus de publicité	**2 430**	1 860
Subvention discrétionnaire	**1 000**	-
Revenus d'intérêt	**92**	89
	162 931	145 141
CHARGES		
Salaires et charges sociales	**80 152**	75 454
Salaires, frais de déplacements et bureau, QADA	**-**	23 763
Redevances	**10 170**	8 625
Activités	**8 413**	6 595
Projet Fraude (déplacements et frais de bureau)	**875**	888
Projet RAPPID+OR (commandite)	**1 026**	193
Projet Fiches Statistiques (honoraires)	**14 090**	-
Frais de bureau	**6 158**	4 556
Publicité et promotion	**4 254**	3 163
Frais de déplacements	**7 715**	5 236
Repas et frais de représentation	**109**	325
Télécommunications	**2 699**	2 584
Assurances	**365**	332
Loyer	**732**	-
Cotisations et affiliations	**235**	360
Honoraires professionnels	**2 425**	1 840
Frais de banque	**798**	734
	140 216	134 648
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**22 715**	10 493

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES (AQDR) DE LAVAL-LAURENTIDES

ÉVOLUTION DE L' ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE
31 MARS 2020

	2020	2019
SOLDE AU DÉBUT	**28 864 $**	18 371 $
Excédent des produits sur les charges	**22 715**	10 493
SOLDE À LA FIN	**51 579**	28 864

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES (AQDR) DE LAVAL-LAURENTIDES

FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE
31 MARS 2020

	2020	2019
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	**22 715 $**	10 493 $
Variation des postes à court terme hors trésorerie (note 3)	**20 613**	(16 009)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**43 328**	(5 516)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	**35 628**	41 144
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	**78 956**	35 628

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES (AQDR) DE LAVAL-LAURENTIDES

BILAN
AU
31 MARS 2020

	2020	2019
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	**78 956 $**	35 628 $
Dépôts à terme (note 4)	**15 262**	15 262
Sommes à recevoir de l'état	**3 063**	1 536
Clients et autres débiteurs	**6 697**	18 666
Frais payés d'avance	**336**	146
	104 314	71 238
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs	**13 512**	5 168
Revenus perçus d'avance	**39 223**	37 206
	52 735	42 374
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	**51 579**	28 864
	104 314	71 238

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL

Un administrateur, _____

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association Québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) de Laval-Laurentides, incorporé en vertu de Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est reconnue comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle a pour mission de regrouper en association les personnes retraitées et préretraitées (AQDR) dans le but de stimuler, organiser et motiver, par les moyens appropriés, leur participation à la défense de leurs droits et au mieux-être de leurs semblables.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation d'état financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produit lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations des membres sont constatées comme produits au prorata du nombre de mois entre la date du paiement et la fin de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'AQDR de Laval-Laurentides à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des titres négociables cotés sur un marché actif . Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

3. VARIATION DES POSTES À COURT TERME HORS TRÉSORERIE

	2020	2019
Débiteurs	**10 442 $**	(13 336) $
Frais payés d'avance	**(190)**	-
Fournisseurs et autres créditeurs	**8 344**	1 016
Revenus perçus d'avance	**2 017**	3 837
Subventions reportées	**-**	(7 526)
	20 613	(16 009)

4. DÉPÔTS À TERME

Dépôts à terme au taux de .55 % et échéant en mai 2020.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur de l'ensemble des instruments financiers correspond approximativement à la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de liquidité

L'organisme gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.